

JFC du 26/09/17

Table ronde droit à la preuve Vs secret et vie privée

Ghislain de MONTEYNARD - Avocat Général Cour de
Cassation

Me Fabienne LAVAL - Huissier

Me Bernard LAMON - Avocat

Michel ENTAT – Expert

Fabien CLEUET - Expert

Les cas de figure analysés en constat

- Webmail professionnel ou personnel
- Stockage professionnel ou personnel
- Application en SAAS
- Blog ou chat
- Réseau social professionnel ou personnel

Difficultés communes constats - cloud

- Difficultés techniques non prévisibles liées au stockage déporté
 - Accès internet insuffisant pour analyser et copier les documents
 - Localisation du serveur hors pays ayant signé la convention sur la Cybercriminalité de Budapest (23/11/01)
 - Outil de recherche disponible (ou pas) sur le serveur
 - Puissance du serveur
 - Le copié-collé sur un support disque local n'est pas toujours possible
- Difficultés organisationnelles
 - Il n'est pas possible de bloquer l'activité du requis
 - La durée du constat doit rester raisonnable

Investigation en expertise pénale

- Pas de limite dans le périmètre de la mission sur l'ordonnance. La démarche est donc par nature intrusive.
- Les questions de l'expert sont à transmettre au Magistrat, exemple :
 - Accès ou extraction sur réseaux sociaux
 - Si recherche d'éléments hors scellé, demande au Magistrat

Webmail personnel

Limites, contraintes, prérequis en constat ou saisie-contrefaçon

- Fixer les règles de filtrage (extraction) ou de triage différé ?
- la mention « ordinateurs présents dans les locaux » **s'étend aux accès réseaux et cloud**
- L'ordonnance doit prévoir la fourniture des identifiants et mots de passe
- Laisser la main au requis autant que possible
- Garder à l'esprit que le requis **peut s'opposer aux opérations (le juge tire toute conséquence de cette non-coopération)**

Webmail professionnel

Limites, contraintes, prérequis en constat ou saisie-contrefaçon

- Principe, ce qui n'est pas estampillé personnel est professionnel.
- Faire confirmer par le requis la règle de filtrage des mails perso et la possibilité d'autres filtres (avocats..etc)
- Le juge peut passer outre « *s'il constate que les mesures qu'il ordonne procèdent d'un motif légitime et sont nécessaires à la protection des droits de la partie qui les a sollicitées* »
- la mention « ordinateurs présents dans les locaux » **s'étend aux accès réseaux et cloud**

Stockage cloud personnel

Limites, contraintes, prérequis en constat ou saisie-contrefaçon

- L'ordonnance doit prévoir la fourniture des identifiants et mots de passe
- Injonction pour que le requis indique la localisation des données
- la mention « ordinateurs présents dans les locaux » **s'étend aux accès réseaux et cloud**

Stockage cloud professionnel

- Cas de figure : drive et TSE ou autre contrôle à distance

Limites, contraintes, prérequis en constat ou saisie-contrefaçon

- Selon portée de l'ordonnance (absence d'exclusion)
- Si prestataire => pas de limite opposable
- Périmètre des données selon la configuration réseau normale et opérationnelle
- la mention « ordinateurs présents dans les locaux » **s'étend aux accès réseaux et cloud**
- **Séquestre si documents liés à des secrets**

Applications SAAS

Limites, contraintes, prérequis en constat ou saisie-contrefaçon

- Périmètre des données selon la configuration réseau normale et opérationnelle
 - Le lieu de stockage n'est pas à prendre en compte dans le cadre de fonctionnement normal de l'application
- Le contrat entre le requis et l'hébergeur ou l'éditeur n'entre pas en ligne de compte

Blog ou Chat personnel

Limites, contraintes, prérequis en constat ou saisie-contrefaçon

- Périmètre des données selon la configuration réseau normal et opérationnelle
- Le contrat entre le requis et l'hébergeur ou l'éditeur n'entre pas en ligne de compte
- Possibilité d'opposition du requis ou de contacter le juge
- Le débat des droits des tiers qui interagissent sur le blog est à traiter en mode différé par le biais d'un séquestre

Blog ou Chat professionnel

Limites, contraintes, prérequis en constat ou saisie-contrefaçon

- Prélèvement ciblé selon l'ordonnance
- Possibilité d'opposition du requis ou de contacter le juge
- Le débat des droits des tiers qui interagissent sur le blog est à traiter en mode différé par le biais d'un séquestre

Réseaux sociaux personnels

Limites, contraintes, prérequis en constat ou saisie-contrefaçon

- Le réseau est visé par l'ordonnance
- Présence du requis
- Possibilité d'opposition du requis ou de contacter le juge
- Le débat des droits des tiers qui interagissent sur le blog est à traiter en mode différé par le biais d'un séquestre

Réseaux sociaux professionnels

Limites, contraintes, prérequis en constat ou saisie-contrefaçon

- Présence du requis ou de son représentant
- Possibilité d'opposition du requis ou de contacter le juge
- Le débat des droits des tiers qui interagissent sur le blog est à traiter en mode différé par le biais d'un séquestre

Questions - Débat

Merci de votre attention